

«Nous avons contribué à éduquer le marché»

■ Quel est le rôle des éditeurs de logiciels vis-à-vis de leurs clients face au bogue de l'an 2000 ? Jusqu'où va leur responsabilité ?

Les éditeurs de logiciels ont modifié leurs produits en conséquence. Mais surtout, les éditeurs ont principalement joué le rôle qui est le leur en matière de conseil : accompagner quotidiennement leurs clients dans l'évolution de leur système d'information ; dans ce type de problématique nouvelle, ils ont largement contribué à éduquer le marché et expliquer aux utilisateurs la signification du bogue an 2000 (au moins en ce qui concerne les grands comptes français).

En matière de responsabilité, les éditeurs se sont engagés à fournir des logiciels, qui «passent» correctement l'échéance du 1^{er} janvier (et celle du 29 février 2000), et à alerter leurs clients sur les actions à mener pour ce qui concerne leur utilisation du logiciel. Leur responsabilité ne saurait être engagée pour ce qui concerne la manière dont les clients ont mené leur projet global.

■ Comment avez-vous mené ces préparatifs avec vos clients bancaires ?

La conversion an 2000 des systèmes a été menée chez nos clients comme un grand projet, impliquant l'ensemble des composants du système d'information. Une cellule «An 2000» a été créée pour prendre en charge la conduite du projet dans son ensemble et la coordination des différents acteurs. Le projet lui-même s'est décomposé en différents sous-projets : inventaire, lotissement, conversion, tests ; ceci pour chacune des parties impliquées dans le problème an 2000, matériel et logiciel.

La station de maintenance Viasoft s'est enrichie pour l'occasion de composants dédiés aux recherches de date pour les outils d'analyse d'impact, et aux fonctions de conversion automatiques dans les cas où cela était possible.

Le projet «applicatif mainframe», correspondant au cœur du système d'information, a été traité en priorité par les grandes banques françaises. Nos clients ont ainsi mis en œuvre les premières analyses d'impact dès 1995. La partie distribuée du système d'information (PCs, applications client-serveur, et toutes les applications bureautiques) a été étudiée dans un second temps, essentiellement en 1998 et 1999.

■ Vous attendez-vous à des litiges plus nombreux dans les premiers mois de l'an 2000 ?

Non. Bien sûr, tout le monde discute beaucoup des questions juridiques ; clairement chacun s'attend à ce que, quelque part, un composant ait été oublié et provoque quelques dysfonctionnements. Ceci étant, la plupart des acteurs du marché français, tant éditeurs qu'utilisateurs, ont été précisément informés du problème et l'ont pris en charge correctement.

■ Que pensez-vous du rôle joué par les autres grands acteurs économiques tels que l'Etat ou les assureurs ?

Si on regarde ce qui a été fait en Grande-Bretagne par exemple, l'Etat aurait pu communiquer plus tôt, notamment en direction des PME. Les différents acteurs ont joué leur rôle ; on ne peut que regretter parfois le manque de cohésion globale, pour une question touchant finalement la société dans son ensemble... ■

E. C.



ISABELLE
CHEVRET

Directeur
marketing

Viasoft